



Les sections académiques du SE-UNSA et du SGEN-CFDT

A :
M Jacques WITKOWSKI
Préfet de Mayotte

Mamoudzou, le 21 octobre 2013

OBJET : Dépôt d'un préavis de grève

Monsieur le Préfet,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que les sections académiques du SE-UNSA et le SGEN-CFDT, syndicats représentatifs au plan national, déposent un préavis de grève pour le mardi 29 octobre 2013.

Il concerne l'ensemble des personnels des écoles, collèges et lycées de Mayotte.

Nos organisations syndicales ainsi que leurs fédérations ont été reçu par le cabinet du Ministre des Outre-mer le 19 octobre dernier. Nous avons retenu que des concertations interministérielles allaient bientôt s'ouvrir à Paris pour fixer les modalités de mise en œuvre de la fiscalité de droit commun.

Les revendications portées par nos 2 organisations syndicales sont :

- Non-modification du décret 96 dans la période transitoire jusqu'en 2017 (retour sur l'académie d'origine et fiscalité)
- Paiement immédiat de l'indexation rétroactive des collègues résidents (instituteurs, CIMM et contractuels)
- Maintien de l'attractivité pour les futurs arrivants et par l'ouverture à la 5^{ème} année dans des conditions acceptables

On ne change pas les règles en cours de route !

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Eric HOURCADE

Secrétaire Général du SE-Unsa Mayotte

Eric BINET

Secrétaire Général du SGEN-CFDT Mayotte